

## Communication moisson suite à la procédure d'urgence préfectorale

Madame, Monsieur,

Suite à l'arrêté préfectoral de la Vienne imposant l'arrêt des moissons entre **14h00 et 20h00**, la **Coopérative de La Tricherie** adapte exceptionnellement ses horaires de réception afin de permettre aux agriculteurs de poursuivre leurs récoltes dans les meilleures conditions.

Ainsi, la coopérative sera ouverte de **8h à minuit**. Durant cette plage horaire, des **camions et engins agricoles circuleront envers nos sites de collecte**.

Conscients de la gêne occasionnée, nous vous remercions de votre compréhension et de votre bienveillance face à cette situation exceptionnelle, liée aux contraintes climatiques et aux impératifs de la période des moissons.

Nous vous prions de nous excuser pour les éventuelles nuisances et vous remercions par avance de votre compréhension.

**La Coopérative de La Tricherie**